

ARGENTA DP SA

Sicav publique de droit belge
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles
RPM Bruxelles – 0726.636.205

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

Suite à la constatation d'une irrégularité dans la convocation des actionnaires nominatifs à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mars 2025, il a été décidé de reporter l'assemblée générale ordinaire au 16 avril 2025. À cet effet, les actionnaires de la société anonyme ARGENTA DP, SICAV publique de droit belge, sont invités à assister à la réunion qui se tiendra le **mercredi 16 avril 2025 à 11 heures** au siège de la SICAV, afin de délibérer sur le même ordre du jour:

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024.
Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée approuve globalement et par compartiment les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. »
3. Affectation du résultat.
Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation du résultat. »
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2024. »
5. Renouvellement du mandat des administrateurs.
Proposition du conseil d'administration :
« L'assemblée décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de :
 - renouveler le mandat de Monsieur Vincent Vanbellingen, président du comité de direction de Arvestar Asset Management, en tant qu'administrateur exécutif de la société pour une période de trois ans. Son mandat est non rémunéré.
 - renouveler le mandat de Monsieur Rudolf Sneyers, membre du comité de direction de Arvestar Asset Management, en tant qu'administrateur exécutif de la société pour une période de trois ans. Son mandat est non rémunéré.
 - renouveler le mandat de Madame Sigrid Vandemaele en tant qu'administrateur indépendant du conseil d'administration de la société, pour une période de trois ans. Son mandat est rémunéré à hauteur de € 11.568,34 par an, pour l'ensemble. »La proposition de résolution est établie sous la condition suspensive de l'approbation par la FSMA."
6. Renouvellement du mandat de commissaire.
Proposition de décision : « L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire 'Deloitte Réviseurs d'Entreprises' SRL, dont le siège est situé à 1930 Zaventem, Gateway building - Aéroport de Bruxelles National 1 J, représentée par Monsieur RENDERS Tom. L'assemblée fixe la rémunération modifiée à 4.600 EUR, par compartiment, par an (hors TVA, débours divers et cotisations IRE). Cette rémunération est indexable annuellement. Le mandat prendra fin à

l'assemblée générale ordinaire de 2028. La proposition de résolution est établie sous la condition suspensive de l'approbation par la FSMA. »

Les actionnaires qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont appelés à se conformer aux dispositions de l'article 21 des statuts de la sicav.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent informer par écrit le conseil d'administration de leur intention de participer à l'assemblée générale et du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent participer au vote, et ce au moins trois jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée générale au siège de la sicav ou au service financier. Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent présenter dans le même délai, au siège de la société ou au service financier, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'instance de liquidation constatant la non-disponibilité de ces actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de la sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard, 19 -1040 Bruxelles
- sur le site web : <https://arvestar.be>
- auprès du service financier : CACEIS BANK, Belgium Branch, avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.